

Dans le cadre de la politique de lutte contre toute pollution des eaux superficielles, souterraines et de préservation de la salubrité publique, la réglementation a imposé aux communes de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif. Un des rôles de ce SPANC est de contrôler les installations d'assainissement non collectif existantes.

La commune de SERRES MORLAAS de même que 51 autres communes ont confié cette mission au Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre : SEABB.

C'est ainsi que M. DOURAU Sébastien (ci contre) se présentera à votre domicile pour effectuer cette visite, après avoir convenu d'un RDV.

Ces contrôles auront lieu sur le second
semestre 2024



86 Avenue Lasbordes, 64420 SOUMOULOU

05 59 04 13 72

contact@seabb.fr

**SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
BÉARN BIGORRE**

www.seabb.fr